



Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2016
Français
Original: anglais et français

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire
Soixante-septième session
Genève, 3-7 octobre 2016
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Examen et adoption du Budget-programme biennal 2016-2017 (révisé)**

Budget-programme biennal 2016-2017 (révisé) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Rapport du Haut Commissaire

Additif

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

GE.16-16370 (F)



* 1 6 1 6 3 7 0 *

Merci de recycler



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Budget-programme biennal 2016-2017 (révisé).....	3-15	3
A. Structure et présentation du budget.....	3-4	3
B. Performances antérieures et Budget-programme biennal 2016-2017 (révisé) .	5-15	3
III. Principales initiatives	16-20	6
A. Collecte de fonds et partenariats	16-17	6
B. Centre mondiaux de services de Budapest et de Copenhague.....	18-19	7
C. Fonds de roulement et de garantie.....	20	7
IV. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	21-25	7
 <i>Annexe</i>		
I. Dépenses de 2013, 2014 et 2015 ; besoins révisés de 2016 et projet de budget-programme biennal 2016-2017 (révisé) par catégorie de dépenses.....		10

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la version préliminaire du Budget-programme biennal 2016-2017 (révisé) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (A/AC.96/1158). Il a également examiné le Rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/70/5/Add.6). Lors de l'examen des rapports, le Comité consultatif a rencontré la Haut Commissaire Adjointe et d'autres représentants du Haut Commissariat, qui ont fourni de plus amples informations et des clarifications, en concluant par des réponses écrites reçues le 14 septembre 2016.

2. Le Comité consultatif a également rencontré les membres du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes au sujet de leur rapport d'audit du HCR susmentionné. Ses observations et recommandations relatives aux conclusions d'audit contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes seront présentées dans un rapport distinct à la soixante-onzième session l'Assemblée générale, couvrant toutes les entités auditées. La section IV ci-dessous contient les questions spécifiques au HCR, soulevées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes et des observations et recommandations connexes du Comité consultatif.

II. Budget-programme biennal 2016-2017 (révisé)

A. Structure et présentation du budget

3. Il est dit dans le rapport du Haut Commissaire que le projet de budget révisé pour le biennium 2016-2017 continue d'être basé sur la méthodologie d'évaluation complète des besoins (GNA) et qu'il est classé en catégories Terrain, Programmes globaux et Siège, les chiffres de planification pour les personnes prises en charge étant considérés comme les principaux facteurs des besoins budgétaires (rapport du Haut Commissaire, par. 15). Il est également dit dans le rapport que le projet de budget révisé doit être lu en rapport avec le Plan programme biennal et les priorités des Nations Unies pour la période 2016-2017, le programme 21 (protection internationale, solutions durables et assistance aux réfugiés), et le projet de Budget-programme des Nations Unies pour l'exercice biennal 2016-2017, titre VI, chapitre 25, relatifs aux droits de l'homme et aux affaires humanitaires.

4. Le Comité consultatif rappelle sa recommandation concernant la présentation des dépenses réelles et des besoins prévus par poste de dépenses, et note les progrès constamment réalisés (A/AC.96/1136/Add.1, par. 6). Toutefois, concernant le tableau 14 de l'annexe I du rapport du Haut Commissaire, il a jugé nécessaire d'inclure des colonnes présentant des pourcentages, et a donc demandé que soit prévu un tableau présentant les changements de pourcentage pour chaque catégorie et sous-catégorie de dépenses (voir l'annexe I). **Le Comité consultatif espère que le tableau des dépenses, tel qu'il a demandé, sera inclus dans les prochains projets de budget.**

B. Performances antérieures et Budget-programme biennal 2016-2017 (révisé)

5. Les paragraphes 19 à 31 du rapport du Haut Commissaire donnent un aperçu des budgets, des fonds disponibles et des dépenses pour la période allant de 2010 à 2015 ; du budget ajusté de 2016 ; et du projet de budget de 2017, par pilier, par région, et pour les

programmes globaux et le Siège ; et fournissent des informations sur la contribution au titre du Budget ordinaire des Nations Unies.

6. Le tableau I.5 du rapport du Haut Commissaire montre que le budget final de 2014 s'élevait à 6 569 millions de dollars E.-U., avec un montant de dépenses de 3 355 millions de dollars E.-U., tandis que le budget de 2015 était plus élevé, se chiffrant à 7 232 millions de dollars E.-U., avec cependant un niveau de dépenses plus faible, d'un montant de 3 294 millions de dollars E.-U. Ces éléments ont donné lieu à un taux d'exécution de 93 % en 2014 et de 89 % en 2015. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le faible taux d'exécution enregistré en 2015 était dû au fait que le montant de 320 millions de dollars E.-U. avait été reçu au cours des deux derniers mois de 2015, au titre des contributions volontaires affectées, surtout pour la situation en Syrie, la crise en Europe et les situations en Iraq, au Burundi et au Yémen. Le Comité a par ailleurs été informé que ces fonds avaient été transférés comme solde d'ouverture en 2016, et utilisés par la suite au cours du premier trimestre de l'année. **Le Comité consultatif espère qu'une explication de la réduction des dépenses en 2015 – intervenue alors que les fonds disponibles avaient augmenté par rapport à l'année antérieure – sera fournie au Comité exécutif lors de l'examen du présent rapport.**

7. Pour ce qui est de la contribution au titre du Budget ordinaire des Nations Unies, le Haut Commissaire affirme que, pour le biennium 2016-2017, l'Assemblée générale a approuvé un montant de 82,2 millions de dollars E.-U. (A/RES/70/249 A-C), et qu'à ce niveau, le Budget ordinaire financera environ 28 % du budget biennal pour les dépenses de gestion et d'administration, couvrant les coûts des postes de Haut Commissaire et de Haut Commissaire Adjoint, de 218 postes de gestion et d'administration au Siège, et une partie des besoins connexes non liés aux postes et des dépenses de sécurité au Siège. **Le Comité consultatif entend faire des observations et émettre des recommandations sur les questions relatives au Budget ordinaire au titre du chapitre 25 (protection internationale, solutions durables et assistance aux réfugiés) dans le cadre de son premier rapport sur le projet de Budget-programme pour le biennium 2018-2019.**

Besoins révisés pour 2016

8. Comme indiqué dans l'annexe VII du rapport du Haut Commissaire, le Comité exécutif a rappelé, dans son Projet de décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes, qu'à sa soixante-sixième session, il avait « approuvé un budget initial pour 2016 couvrant la totalité des besoins de 6 546 288 297 dollars E.-U. [II] note la réduction de 38 362 902 dollars E.-U. du Budget-programme annuel pour la région Afrique ; note que les besoins additionnels au titre des budgets supplémentaires en 2015 s'élèvent à 676 775 192 dollars E.-U. ; approuve le total des besoins révisés pour 2016 s'élevant à 7 184 700 587 dollars E.-U. ; et autorise le Haut Commissaire, dans le cadre de la dotation totale, à procéder à des ajustements dans les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et du Siège ». Il est dit dans le rapport du Haut Commissaire que le budget révisé comprend deux réserves, à savoir la Réserve des opérations et la Réserve relative aux « activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat », représentant 10 % des ressources au titre des piliers 1 et 2, conformément au Règlement de gestion. La Réserve des opérations est calculée à 389,8 millions de dollars E.-U. pour 2016 et à 534,5 millions de dollars E.-U. pour 2017. Il a été proposé de maintenir le niveau actuel de dotation annuelle de 20 millions de dollars E.-U. pour la Réserve relative aux « activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat ».

9. À cet égard, le Comité consultatif note à la lecture du tableau I.6 du rapport du Haut Commissaire que les dépenses pour l'Europe ont augmenté, passant de 209 279 dollars E.-U. (6 %) en 2014, à 243 743 dollars E.-U. (7 %) en 2015, et à 179 141 dollars E.-U. (12 %) en 2016.

10. Le Comité consultatif n'émet aucune objection à l'approbation des besoins révisés pour 2016.

Projet de budget biennal 2016-2017 (révisé)

11. Dans le document susmentionné, le Comité exécutif affirme également qu'il « [a]pprouve les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du Budget biennal 2016-2017 proposé (révisé), tels que contenus dans le document A/AC.96/1158 et s'élevant à 7 309 704 332 dollars E. U. pour 2017, y compris la contribution du Budget ordinaire des Nations Unies au titre des dépenses du Siège, les Réserves et le Programme pour les administrateurs auxiliaires ; et autorise le Haut Commissaire, dans le cadre de la dotation totale, à procéder à des ajustements dans les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et du Siège ». **Le Comité consultatif n'émet aucune objection à l'approbation du projet de Budget-programme biennal 2016 2017 (révisé).**

Besoins de postes

12. Les paragraphes 101 à 111 du rapport du Haut Commissaire fournissent des informations sur le personnel fonctionnaire du HCR, et sur son personnel non fonctionnaire comme les volontaires des Nations Unies et les consultants. Les tableaux 10 à 12 de l'annexe I fournissent plus de détails sur les postes, selon les critères administratifs et géographiques. Au 30 juin 2016, le nombre total de postes était de 11 112, ce qui représente une augmentation nette de 331 postes (3 %) par rapport au niveau atteint au 31 décembre 2015, qui était de 10 781 postes. Pour 2017, le HCR envisage un niveau de 11 846 postes, représentant une autre augmentation de 734 postes (7 %). Au paragraphe 106 du rapport, le HCR affirme que, conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, la méthodologie utilisée pour allouer ses dépenses relatives aux programmes, à l'appui aux programmes, et à la gestion et à l'administration a été affinée et adoptée pour la préparation du projet de budget révisé de 2017.

13. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation nette des postes entre 2016 et 2017 résulte a) d'une diminution de 649 postes de programme, dont le nombre est passé de 5 762 postes en 2016 à 5 113 postes en 2017, avec 629 postes reclassés en postes d'appui aux programmes et 20 postes abolis ; b) d'une augmentation de 1 355 postes d'appui aux programmes, dont le nombre est passé de 4 703 postes en 2016 à 6 057 postes en 2017, dont 629 postes reclassés et 726 nouveaux postes ; et d'une augmentation de 27 nouveaux postes de gestion et d'administration, dont le nombre est passé de 648 postes en 2016 à 675 postes en 2017. Le Comité consultatif note que le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 montre que, si le processus de reclassement des postes a été entrepris, il considère que le HCR doit davantage travailler pour mieux comprendre le profil de ses dépenses et les reclasser (A/71/5, Add.5, annexe). Le Comité a par ailleurs été informé que 726 nouveaux postes d'appui aux programmes seront créés pour des fonctions financières, de contrôle sur le terrain, d'administration, de fournitures, de technologies de l'information et d'autres fonctions connexes dans les opérations élargies sur le terrain, que nécessite l'afflux prévu de personnes retournées dans quelques-unes des opérations importantes en Afrique, comme en Somalie et au Burundi. **Le Comité consultatif espère que les informations relatives aux nouveaux postes seront fournies au Comité exécutif lors de l'examen du présent rapport.**

14. Le Comité consultatif est d'accord avec le Comité des commissaires aux comptes, et espère que les questions soulevées par celui-ci, notamment l'explication du processus de reclassement des postes, seront abordées d'une manière plus détaillée dans le prochain projet de budget du HCR.

Fonctionnaires en attente d'affectation

15. Le Comité consultatif note que des progrès continuent d'être accomplis concernant les fonctionnaires en attente d'affectation entre les catégories P-2 et D-1, et que le nombre de ces fonctionnaires continue de diminuer, passant de 33 au 30 juin 2014 à 30 au 30 juin 2015, et à 24 au 30 juin 2016 (A/AC.96/1147/Add.1, par. 23 et 24). **Le Comité consultatif encourage le HCR à poursuivre ses efforts visant à réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation.**

III. Principales initiatives

A. Collecte de fonds et partenariats

16. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le HCR continuait à collaborer avec de nouveaux donateurs et à développer les relations existantes, afin de maximiser les contributions des donateurs actuels, et qu'en fin 2016, trois nouveaux donateurs se joindraient à ceux contribuant chaque année plus de 20 millions de dollars E.-U. Le Haut Commissaire affirme que l'Organisation poursuivra sa stratégie pluriannuelle pour mobiliser 500 millions de dollars E.-U. d'ici à 2018 auprès des partenaires du secteur privé et des donateurs individuels, et qu'elle travaille pour étendre son rayonnement dans le monde et renforcer les partenariats avec des entreprises, des fondations et des personnes influentes. En outre, le HCR considère le secteur privé comme une source de plus en plus importante de financement, et envisage d'étendre ses opérations dans le monde, pour passer des 30 pays actuels à 50 pays. Le Comité a par ailleurs été informé que cet effort vise également à accroître les financements non affectés, donc les financements disponibles pour les crises oubliées. L'accent a été mis sur le fait qu'en 2015, 85 % des contributions reçues par le HCR avaient été affectées par les donateurs. Les efforts déployés par l'Organisation pour accroître les financements non affectés, issus du secteur privé, visent à constituer une base de donateurs apportant par des prélèvements directs des contributions mensuelles. Le nombre des donateurs de cette catégorie a augmenté, passant de 54 000 en 2007 à 1 million en 2016. Le Comité a également été informé que le modèle économique du HCR s'appuyait sur l'expérience d'autres organismes en matière de collecte de fonds dans le secteur privé. De plus, les dépenses qu'il effectue pour la collecte de fonds, qui incluent les dépenses globales du personnel, les dépenses relatives aux espaces de bureaux et aux frais généraux, à la communication numérique et aux activités de sensibilisation, ont atteint une moyenne de 43 % entre 2010 et 2014. Elles sont tombées à 33,9 % en 2015, au moment où les ressources étaient en place pour gérer la forte augmentation de l'appui des donateurs à la suite de la crise des réfugiés en Europe. Le Comité consultatif a également été informé que le HCR cherchait à réduire les dépenses relatives à la collecte de fonds à un niveau inférieur à 30 %.

17. Le Comité consultatif salue le lancement de nouvelles initiatives et le renforcement des initiatives existantes, comme celle consistant à faire des contributions mensuelles, qui ont permis au HCR de recevoir des ressources supplémentaires non affectées. Soulignant la nécessité de maintenir l'appui constant des donateurs traditionnels, il encourage l'Organisation à poursuivre ses efforts visant à élargir et à diversifier sa base de donateurs, notamment par le renforcement du rôle des comités nationaux.

B. Centres mondiaux de services de Budapest et de Copenhague

18. Dans son rapport, le Haut Commissaire affirme que la catégorie Siège du budget comprend les ressources pour le travail effectué au niveau des bureaux à Genève, Bruxelles, New York, Budapest et Copenhague. Concernant les deux dernières villes qui abritent des centres mondiaux de services du HCR, le Comité consultatif rappelle que l'augmentation des postes relatifs aux programmes globaux au cours du biennium 2016-2017 s'explique par le transfert de postes de différents endroits au Centre mondial de services de Copenhague et par la création de nouveaux postes dans cette ville pour renforcer l'appui au terrain (A/AC.96/1147/Add.1, par. 18). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que pour accroître la rentabilité, le HCR a transféré hors de Genève, à des endroits moins coûteux comme Budapest et Copenhague, les fonctions transactionnelles et/ou techniques des Divisions du Siège.

19. Le Comité consultatif aurait souhaité recevoir une mise à jour relative aux Centres mondiaux de services de Budapest et de Copenhague, notamment des informations sur l'appui fourni au HCR à travers le monde, les gains d'efficacité et les leçons apprises, résultant de la création de ces deux centres. Il recommande que ces informations soient incluses dans les prochains projets de budget du HCR.

C. Fonds de roulement et de garantie

20. Comme indiqué au paragraphe 114 du rapport du Haut Commissaire, le fonds de roulement et de garantie est établi, conformément au Règlement de gestion du HCR, selon un plafond fixé par le Comité exécutif, qui a été porté de 10 millions de dollars E.-U. à 50 millions de dollars E.-U. pendant l'exercice de 1990. Dans son Projet de décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes qui figure dans l'annexe VII du rapport du Haut Commissaire, le Comité exécutif « [f]ixe le plafond révisé du fonds de roulement et de garantie à 100 millions de dollars E.-U. à compter du 1er janvier 2017, en application de l'article 6.5 du Règlement de gestion par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.10) ; autorise le Haut Commissaire à transférer progressivement les ressources pour atteindre le plafond révisé et l'invite à examiner périodiquement l'adéquation du niveau du fonds de roulement et de garantie ». **Le Comité consultatif n'émet aucune objection à l'augmentation du plafond du fonds de roulement et de garantie.**

IV. Rapport du Comité des commissaires aux comptes

21. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du HCR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et a émis une opinion d'audit sans réserve, confirmant qu'ils donnaient pour tout élément à caractère significatif une image fidèle de la situation financière du HCR, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes IPSAS. Il a par ailleurs émis huit principales recommandations (A/71/5/Add.6).

Aperçu de la situation financière

22. Le Comité des commissaires aux comptes affirme que l'examen des états financiers du HCR confirme que sa situation financière demeure solide et que l'Organisation dispose de suffisamment d'actifs pour répondre aux passifs. De plus, l'analyse des principaux ratios financiers confirme que, malgré la pression constante des situations d'urgence en 2015, le HCR a gardé une situation financière solide, avec des niveaux élevés de liquidités. Les

actifs nets globaux ont augmenté, passant de 1,12 milliards de dollars E.-U. en 2014 à 1,46 milliards de dollars E.-U. en 2015, et les réserves et soldes de fonds cumulés se chiffraient à 2,01 milliards de dollars E.-U. (2014 : 1,68 milliards de dollars E.-U.) et comprenaient des liquidités et placements de 1,09 milliard de dollars E.-U. (2014 : 799,2 millions de dollars E.-U.). Le Comité affirme également que les principaux indicateurs financiers demeurent solides et que le HCR continue de disposer d'un ratio élevé d'actifs à court terme pour faire face aux passifs exigibles. Par ailleurs, grâce aux donations reçues à la fin de l'année 2015, les ratios financiers, comme les actifs à court terme par rapport aux passifs exigibles, se sont quelque peu améliorés. L'excédent de 303,5 millions de dollars E.-U. (2014 : déficit de 305 millions de dollars E.-U.), enregistré pour l'année, s'explique dans une large mesure par l'augmentation significative des contributions reçues en 2015, dont le montant s'élevait à 3,5 milliards de dollars E.-U., contre 2,9 milliards de dollars E.-U. en 2014. Cette augmentation fait suite à l'engagement des donateurs de financer la crise de migration en Europe. Le Comité des commissaires aux comptes a par ailleurs fait observer que tous les ratios des années 2014 et 2015 avaient augmenté, comme suit (A/71/5/Add.6, tableau II.1) :

<i>Ratio</i>	<i>31 décembre 2015</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Ratio de liquidité générale ^a (actifs courants/passifs courants)	8,6	6,9
Net des contributions à recevoir	5,7	4,6
Total de l'actif/total du passif ^b	2,7	2,3
Ratio de liquidité immédiate ^c (trésorerie + placements/passifs courants)	4,6	3,1
Ratio de liquidité relative ^d (trésorerie + placements + créances à court terme/passifs courants)	7,5	5,7

Source : États financiers du HCR.

^a Mesure la capacité de régler les dettes à court terme au moyen des disponibilités.

^b Mesure la santé financière.

^c Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur de liquidité qui mesure les montants disponibles dans les actifs courants au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements pouvant couvrir les engagements courants.

^d Le ratio de liquidité relative est plus prudent que le ratio de liquidité générale car il exclut les stocks et autres actifs courants, qui sont plus difficiles à transformer en trésorerie. Plus le ratio est élevé, plus la liquidité est forte.

23. À sa demande, le Comité consultatif a été informé par le HCR que le ratio trésorerie et équivalent de trésorerie, confirme que les fonds suffisent pour remplir les obligations financières pour la période future. De plus, le HCR a également affirmé que sa conférence annuelle d'annonces de contributions a lieu en décembre, juste avant la clôture de l'exercice, et que la situation financière en fin d'année montre par conséquent des niveaux d'actifs courants plus élevés que d'habitude, étant donné que les annonces de contributions pour les périodes futures sont inscrites comme étant des montants à recevoir.

Exactitude des données relatives à la population

24. Le Comité des commissaires aux comptes note que les besoins en ressources du HCR se fondent surtout sur les données relatives aux populations relevant de sa compétence. Il a fait observer que dans les cas où il a été procédé aux vérifications des données, l'exactitude des données s'est considérablement améliorée. À cet égard, il affirme que le nouveau système biométrique de gestion de l'identité (BIMS) peut permettre de relever le défi lié à l'exactitude des données relatives à la population, même si son impact n'est pas régulièrement mesuré. Il estime que le HCR a pris des mesures pour comprendre la nécessité du BIMS pour ses opérations. Le Comité a recommandé que le HCR mette au

point des processus plus formalisés pour examiner et vérifier les données sur la population et en établir des rapports, afin d'assurer l'exactitude lors de l'établissement des priorités en matière de ressources, pour enfin évaluer les avantages des systèmes utilisés pour améliorer la collecte des données.

25. Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et espère que toutes les recommandations seront exécutées en temps voulu. Il souhaite à cet égard que le Comité des commissaires aux comptes continue, lors de son prochain audit à s'assurer que le HCR procède régulièrement aux vérifications, afin de garantir l'intégrité des données relatives à la population.

Annexe I

**Dépenses de 2013, 2014 et 2015 ; besoins révisés de 2016 ; et projet de budget-programme biennal
2016-2017 (révisé) par catégorie de dépenses (en milliers de dollars E.-U.)**

Catégorie de dépenses	Dépenses de 2013		Dépenses de 2014		Dépenses de 2015		Budget actuel de 2016 ⁽¹⁾		Projet de budget de 2017	
	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%
A. Programme ⁽²⁾										
Dépenses de personnel ⁽³⁾	366 951,9	12,4%	410 922,8	12,3%	398 911,3	12,1%	485 592,8	7,2%	476 829,6	7,1%
Autres dépenses de personnel ⁽⁴⁾	23 271,2	0,8%	23 274,7	0,7%	15 586,2	0,5%	35 279,0	0,5%	25 943,9	0,4%
Consultants	19 322,6	0,7%	26 243,7	0,8%	22 501,1	0,7%	63 644,2	0,9%	64 118,6	1,0%
Voyages	25 920,9	0,9%	31 724,1	0,9%	26 052,0	0,8%	32 593,9	0,5%	28 491,6	0,4%
Services contractuels	745 270,0	25,1%	1 069 351,6	31,9%	815 496,9	24,8%	3 444 607,2	50,9%	3 443 136,9	51,1%
Dépenses d'exploitation	105 923,2	3,6%	163 731,0	4,9%	135 677,9	4,1%	322 719,6	4,8%	317 087,9	4,7%
Fournitures et matériels	562 783,8	19,0%	641 986,6	19,2%	466 211,5	14,2%	645 415,4	9,5%	642 179,7	9,5%
Mobilier et équipements	116 622,5	3,9%	96 613,2	2,9%	69 010,5	2,1%	114 258,7	1,7%	110 620,7	1,6%
Autres dépenses ⁽⁵⁾	562 696,9	19,0%	427 229,4	12,8%	798 894,1	24,3%	915 458,4	13,5%	910 473,4	13,5%
Sous-total	2 528 762,9	85,3%	2 891 077,1	86,4%	2 748 341,6	83,6%	6 059 569,1	89,6%	6 018 882,3	89,3%
B. Appui aux programmes										
Dépenses de personnel ⁽³⁾	191 528,9	6,5%	204 068,4	6,1%	248 621,3	7,6%	301 862,6	4,5%	317 196,6	4,7%
Autres dépenses de personnel ⁽⁴⁾	26 137,1	0,9%	28 462,1	0,9%	31 159,8	0,9%	74 004,9	1,1%	65 777,4	1,0%
Consultants	4 853,8	0,2%	2 894,1	0,1%	736,2	0,0%	1 663,2	0,0%	2 705,7	0,0%
Voyages	15 944,1	0,5%	16 150,1	0,5%	20 249,1	0,6%	24 975,9	0,4%	31 584,4	0,5%
Services contractuels	10 898,2	0,4%	14 525,0	0,4%	24 535,8	0,7%	26 513,7	0,4%	35 522,6	0,5%
Dépenses d'exploitation	26 870,6	0,9%	28 718,5	0,9%	38 204,6	1,2%	70 493,1	1,0%	67 805,3	1,0%
Fournitures et matériels	6 354,7	0,2%	5 260,8	0,2%	7 681,3	0,2%	9 423,8	0,1%	9 054,5	0,1%
Mobilier et équipements	17 080,4	0,6%	14 561,0	0,4%	17 150,1	0,5%	23 203,7	0,3%	24 991,9	0,4%
Autres dépenses ⁽⁵⁾	12 080,2	0,4%	10 284,3	0,3%	11 539,2	0,4%	20 832,8	0,3%	21 547,4	0,3%
Sous-total	311 747,9	10,5%	324 924,3	9,7%	399 877,5	12,2%	552 973,5	8,2%	576 185,8	8,5%

Catégorie de dépenses	Dépenses de 2013		Dépenses de 2014		Dépenses de 2015		Budget actuel de 2016 ⁽¹⁾		Projet de budget de 2017	
	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%
C. Gestion et administration										
Dépenses de personnel ⁽³⁾	83 459,1	2,8%	87 346,1	2,6%	87 583,7	2,7%	85 465,8	1,3%	90 460,0	1,3%
Autres dépenses de personnel ⁽⁴⁾	2 073,2	0,1%	3 632,2	0,1%	3 948,9	0,1%	5 367,2	0,1%	3 612,5	0,1%
Consultants	2 122,0	0,1%	1 663,7	0,0%	2 031,1	0,1%	1 306,3	0,0%	1 035,3	0,0%
Voyages	3 447,8	0,1%	3 050,0	0,1%	3 286,7	0,1%	3 703,8	0,1%	3 447,2	0,1%
Services contractuels	11 053,0	0,4%	11 573,0	0,3%	17 914,3	0,5%	24 074,5	0,4%	22 339,9	0,3%
Dépenses d'exploitation	11 194,8	0,4%	11 753,3	0,4%	11 516,7	0,4%	16 653,1	0,2%	14 024,8	0,2%
Fournitures et matériels	630,8	0,0%	752,1	0,0%	1 204,3	0,0%	533,1	0,0%	803,7	0,0%
Mobilier et équipements	400,0	0,0%	2 142,0	0,1%	1 244,9	0,0%	971,4	0,0%	627,6	0,0%
Autres dépenses ⁽⁵⁾	8 922,9	0,3%	10 168,1	0,3%	11 190,6	0,3%	12 274,8	0,2%	11 774,1	0,2%
Sous-total	123 303,6	4,2%	132 080,5	3,9%	139 921,2	4,3%	150 350,0	2,2%	148 125,1	2,2%
Total activités programmées	2 963 814,5	100,0%	3 348 081,9	100,0%	3 288 140,3	100,0%	6 762 892,6	100,0%	6 743 193,3	100,0%

Note :

⁽¹⁾ Budget actuel de 2016 – à juin 2016

⁽²⁾ Les montants entrant dans la catégorie Programme pourraient changer avec la finalisation des rapports des partenaires d'exécution.

⁽³⁾ Les dépenses de personnel comprennent les traitements et les indemnités, sauf pour les administrateurs auxiliaires.

⁽⁴⁾ Les autres dépenses de personnel comprennent celles relatives au personnel temporaire et aux heures supplémentaires.

⁽⁵⁾ Les autres dépenses incluent celles relatives aux contributions conjointes des Nations Unies, à la réfection des locaux et les autres dépenses diverses.